

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique
Mise à disposition de locaux en 2017-2018**

Le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique (CMAD) de la ville de Quimper permet depuis de nombreuses années à certaines associations locales d'utiliser ponctuellement ses locaux notamment pour y organiser des répétitions. Il est proposé que ces mises à disposition soient proposées à titre gratuit.

Le CMAD permet à des associations locales (chorales, orchestres, troupes amateurs de théâtre...) d'utiliser ponctuellement ses locaux – une, voire plusieurs de ses salles.

Ce service pouvant être rendu à certaines associations, dans la mesure des disponibilités des salles, répond notamment à l'un des objectifs du projet d'établissement du CMAD qui est d'apporter sur le territoire un soutien aux pratiques amateurs dans le domaine de la musique et de l'art dramatique.

Une convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération pour information, régit les modalités, conditions et responsabilités des parties lors de ces mises à disposition, qui sont effectuées sur décision du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la gratuité de ces mises à disposition.